

COMMUNE DE RUVIGNY (10410)

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

**Séance du mardi 24 novembre 2020 à 19h30**

Convocation du 17 novembre 2020

Présents : Daniel BOICHUT, Maire ;  
Michel PLOYÉ, Rémi HANON et Carole HOLLEBECQ maire-adjoints,  
Valérie CHARVOT, Aurélien GAUTHIER, Françoise LALLEMAND et Françoise  
PRIEUR, conseillers municipaux.

Absents excusés : Corentin BONNEVIE, Marie-Odile CORDIN

Secrétaire : Françoise LALLEMAND a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande l'accord au conseil municipal pour que cette séance se déroule à huit clos, l'assemblée accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à ce qu'une minute de silence soit observée afin de rendre hommage à Samuel PATY.

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'il a reçu, en mains propres, un courrier de démission de la part de Mme Valérie NUNES le 23 novembre et qu'il en a pris acte le même jour.

Le précédent compte-rendu qui a été envoyé par mail avec la convocation de cette séance est accepté, à l'unanimité.

Monsieur le Maire explique qu'une réunion est programmée le 1<sup>er</sup> décembre 2020 afin d'étudier 2 sujets dont il a pris connaissance le jour même, la convocation sera envoyée à l'ensemble du conseil.

Monsieur le Maire donne lecture du mail reçu de l'AMF, que le premier point à l'ordre du jour, à savoir l'opposition du transfert de la compétence PLU au profit de la communauté d'agglomération de TCM, sera étudié lors d'un conseil municipal qui devra être organisé entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2021. En effet, la loi sur l'état d'urgence publiée le 14 novembre dernier reporte le transfert de cette compétence aux intercommunalités du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juillet 2021 (les communes doivent délibérer dans les 3 mois qui précèdent).

**Délibération 2020-30 : Travaux de renforcement des réseaux d'Alimentation en Eau Potable et d'incendie**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu différents devis concernant le renforcement des réseaux d'Alimentation en Eau Potable et d'incendie ainsi que le remplacement ou l'installation de poteaux d'incendie.

Tout d'abord, le devis pour le renforcement du réseau AEP pour l'incendie rue de la Barse d'un montant de 56 910 € HT, à savoir que certaines des prestations sont financées à hauteur de 50 % par le SDDEA puisqu'il est compétent dans ce domaine.

Ensuite, pour le renforcement du réseau d'incendie : cela concerne le réseau d'incendie situé, 2<sup>ème</sup> tranche, rue de la Grève. Le devis est de 24 550 € HT mais certaines des prestations sont aussi financées à hauteur de 50 % par le SDDEA.

Enfin, pour les poteaux d'incendie, 2 devis ont été reçus : l'un pour le remplacement d'un poteau d'incendie dans le cadre du renforcement incendie rue de la Barse d'un montant de 2 608 € TTC et l'autre pour l'installation d'un poteau d'incendie avec renforcement rue de la Grève pour le même montant, ces montants étant à la charge exclusive de la commune car c'est une compétence communale.

Cela représente une somme élevée mais ce sont des travaux prioritaires car ils touchent à la sécurité et seront donc inscrits au Budget Primitif 2021. De plus, il est nécessaire de se renseigner sur les subventions auxquelles la commune pourrait prétendre pour ces travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité,  
**DÉCIDE** de reporter cette décision à un conseil ultérieur.

### **Délibération 2020-31 : Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021**

**VU** l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal doit autoriser le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2020 avant le vote du Budget Primitif 2021,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à engager, liquider et à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021, à hauteur de ce qui est prévu par la loi dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, soit 96 100 € €, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le budget étant voté par chapitre, ces 96 100 € se répartissent ainsi :

- Budget 2020 : chap. 204 : crédits ouverts : 85 000 € : ¼ des crédits ouverts soit 21 250 €,
- Budget 2020 : chap. 21 : crédits ouverts : 11 100 € : ¼ des crédits ouverts soit 2 775 €,

Ces crédits seront repris dans le cadre du vote du Budget Primitif 2021.

### **Délibération 2020-32 : Colis de Noël : choix du prestataire**

Une réunion de la commission des fêtes et cérémonies a été organisée récemment afin de définir les modalités des colis et ou cadeaux qui seront distribués pour les fêtes de fin d'année. Il a été décidé que les enfants de la communes scolarisés en école maternelle et primaire et ceux de moins de 3 ans bénéficieraient d'un bon d'achat 15 € chacun soit un budget d'environ 750 €. Ce bon sera acheté auprès de la librairie « la petite marchande de prose ». En effet, dans le contexte actuel, les membres du conseil municipal ont privilégié un petit commerce local.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

**ACCEPTE** d'offrir des bons de 15 € aux enfants de moins de 3 ans et à ceux scolarisés en maternelle et en primaire.

**AUTORISE** un membre de la commission qui est volontaire à procéder à ces achats afin que la distribution se déroule avant les vacances de Noël.

### **Délibération 2020-33 : Création d'un site internet et abonnement à un site d'information et d'alerte des habitants**

Monsieur GAUTHIER explique que la commission communication a étudié ces sujets et détaille à l'ensemble du conseil les solutions trouvées.

Tout d'abord, concernant le site d'information et d'alerte des habitants qui s'intitule « Panneau Pocket ». Il précise que ce n'est pas un système d'échange puisque personne ne peut laisser de message mais il permet d'informer et d'alerter les habitants rapidement. L'abonnement pour la commune est de 130 € / an (puisque'elle est abonnée à l'AMRF) et pour les habitants, aucun abonnement n'est requis il suffit de télécharger gratuitement l'application.

En ce qui concerne les site Internet, il manque encore quelques informations avant de prendre une décision et choisir un prestataire.

Le Conseil Municipal, à 7 voix pour et 1 abstention,

**ACCEPTE** que la commune s'abonne à l'application « Panneau Pocket ».

**CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre les documents nécessaires à cet abonnement et Messieurs GAUTHIER et HANON de procéder aux créations de panneaux.

**DIT QUE** la création du site Internet et le choix du prestataire sont reportés à une réunion ultérieure.

### **Délibération 2020-34 : Appel à la solidarité pour les Alpes Maritimes**

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail reçu de l'AMF d'appel à la solidarité pour les communes des Alpes Maritimes touchées par les inondations.

Le Conseil Municipal, à 5 voix contre et 3 abstentions,

**REFUSE** de donner une suite favorable à cette requête.

### **Informations et questions diverses :**

- Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle : la Préfecture a informé la Mairie que la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle pour l'été 2019 avait été refusée par le Ministère.
- Opposition au transfert des pouvoirs de police du Maire à TCM : le Maire informe l'assemblée qu'il va prendre un arrêté d'opposition au transfert de ses pouvoirs de police au profit de Troyes Champagne Métropole.
- Décorations de Noël : Un rendez-vous est fixé en Mairie le samedi 28 novembre à 14h afin de tester les installations avant de procéder à leur installation.
- Furette perdue : Monsieur PLOYÉ indique qu'il a rencontré sur le chemin du conseil municipal une dame qui lui a indiqué avoir perdu sa furette Grande rue.
- > Bilan vide-greniers : 1 253,50 € dépensés et 512.50 € de recettes soit un bilan négatif de 741 €. Le mauvais a obligé à procéder à l'annulation de cette manifestation mais les bénévoles ont fait leur maximum et on ne peut que les féliciter de ce bilan.
- Demande d'un habitant pour la réfection de la rue de l'Eglise : le Maire indique qu'il a reçu un mail d'un habitant de la rue de l'Eglise dans lequel il demandait s'il était possible de procéder à la réfection de cette rue. L'assemblée confirme que, depuis les travaux qui ont eu lieu lors de la construction des dernières maisons, la rue a été

fortement dégradée. Lors du précédent mandat, du concassé avait été mis dans les trous afin de pallier temporairement au problème. Des devis vont être demandés afin d'évaluer le coût de ces travaux, en envisageant plusieurs solutions. Monsieur le Maire en profite pour informer les conseillers que de l'enrobé à froid va être acheté afin de reboucher les trous sur le parking face à la Mairie.

- Communication : M. GAUTHIER indique que l'ébauche du bulletin d'informations qui sortira en janvier va être envoyée aux membres du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.

La séance est levée à 21 heures 45.

Le Maire,  
Daniel BOICHUT

